

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 498

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Mars 2008

« La défense de notre langue n'est pas une marotte de vieux messieurs à parapluies ni de bonnes dames à chapeaux ; il s'agit de la protection vitale de notre identité la plus élémentaire, ainsi que de nos intérêts de base. Il s'agit de résister à une colonisation voulue et concertée pour des raisons platement économiques, comme toutes les colonisations sur la Terre. »

(Claude Duneton)

« Borderline »

« L'expert psychologue a souligné une personnalité border line » signale à ses lecteurs (francophones) un quotidien romand.

Orthographié en un mot par le Robert & Collins 2006, *borderline* signifie « ligne de démarcation ». En psychiatrie, *borderline* désigne un « cas limite ». Au sens de l'article 121-2 du Code pénal français : « Abolition ou altération du discernement qui pousse une personne à franchir la frontière séparant les comportements responsables des névroses ou psychoses aliénantes. »

L'usage immodéré de termes anglais à la place de mots français ne dénote-t-il pas aussi un cas limite de trouble du discernement ?

(Défense du français, n° 498, mars 2008)

« Busing »

On expérimente en France le *busing* à l'école primaire. Il s'agit de l'adoption d'une expérience américaine de ramassage scolaire tendant à favoriser la mixité sociale en permettant aux élèves de quartiers en difficulté de fréquenter d'autres établissements scolaires de leur ville.

Ce système s'appelle *déségrégation scolaire*.

(Défense du français, n° 498, mars 2008)

« Cool »

Incroyable mais vrai : cet anglicisme (*cool* « frais ») n'a encore jamais fait l'objet d'une de nos fiches. Le mot a été introduit dans le vocabulaire musical en parlant d'une tendance nouvelle du jazz par opposition à *hot* « chaud ».

Par extension, il est appliqué aux personnes et aux attitudes, emploi massivement répandu dans l'usage général, notamment chez les jeunes, où il concurrence *relax*. Il caractérise tout ce que le vocabulaire français (sans doute trop limité) exprime par *calme*, *tranquille*, *paisible*, *détendu*, *décontracté*, *serein*, *quiet*, *peinard*, etc.

(Défense du français, n° 498, mars 2008)

Décote

Cité par un quotidien français : « Nous refusons le système de décote, véritable double peine pour les salariés. »

Ce mot fait son apparition au cours des années 1960. « Le cours actuel fait apparaître encore une décote assez élevée » (*Le Monde*, 16.11.69).

Economie : évaluation d'une monnaie, d'une valeur boursière inférieure au cours officiel ou à un cours précédent. Finances : diminution de valeur affectant un titre. Comptabilité : minoration d'un actif apparaissant dans un inventaire. Fiscalité : exonération, réduction, abattement d'un impôt.

Fig. Décote d'un parti, d'un homme politique : baisse de popularité, perte de crédit.

(Défense du français, n° 498, mars 2008)

Démarrer

Ce verbe se rencontre de plus en plus à la forme transitive, avec l'approbation de certains dictionnaires usuels.

Le verbe *démarrer* est transitif en terme de marine seulement. Il s'oppose à *amarmer* et signifie « détacher ce qui était amarré ; quitter son amarrage ».

« *La jangada, démarrée, commença à prendre le fil du courant* » (J. Verne).

Dans ses autres emplois, *démarrer* est intransitif. Le Dictionnaire de l'Académie est formel : « On ne doit pas dire : *démarrer* une voiture, mais la faire *démarrer*, ni, au sens figuré, *démarrer* une émission de radio, de télévision, mais la commencer. »

(Défense du français, n° 498, mars 2008)

Horde, harde

Dans notre bulletin n° 497, la fiche « zizanie » comportait une erreur malencontreuse... que nos abonnés auront sans doute rectifiée d'eux-mêmes. Il était question d'une « horde » (*sic*) de sangliers. Le terme exact était, bien entendu, *harde*.

Harde (de l'all. *Herde* « troupeau ») désigne une troupe de bêtes sauvages.

Horde : peuplade errante ; troupe nombreuse et indisciplinée qui déferle avec violence et se livre à divers excès.

(Défense du français, n° 498, mars 2008)